

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 10-2023	MOYENS GENERAUX <u>Marchés publics de service</u> ACCORD-CADRE MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - LOT 2 - INFOGERANCE DU SYSTEME D'INFORMATION, ACQUISITION, INSTALLATION, MAINTENANCE DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES D'INFRASTRUCTURE ET BUREAUTIQUE <ul style="list-style-type: none">• Avenant n° 2 au marché n° 2022-10, attribué à la société APS SOLUTIONS INFORMATIQUES (44)
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU les Décrets n° 2018-1074 et 1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la Délibération 22.06.12 en date du 9 juin 2022, attribuant le lot 2 du marché n° 2022-10, à la société APS SOLUTIONS INFORMATIQUES, 2 rue de la Lagune, 44860 PONT SAINT MARTIN ;

VU la Délibération 22.11.13 en date du 17 novembre 2022, précisant le montant annuel hors taxes des lots 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier certaines clauses contractuelles ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant n° 2 au lot 2 du marché n° 2022-10, supprimant l'article 5 du cahier de clauses administratives particulières relatif à la retenue de garantie.
- Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 25 janvier 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Le Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **01 FEV. 2023**

Affichée

le **08 FEV. 2023**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ACCORD-CADRE MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - LOT 2 - INFOGERANCE DU SYSTEME D'INFORMATION, ACQUISITION, INSTALLATION, MAINTENANCE DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES D'INFRASTRUCTURE ET BUREAUTIQUE - Avenant n. 2

Date de transmission de l'acte 01/02/2023

Date de réception de l'accusé 01/02/2023
de réception :

Numéro de l'acte : DEC10-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230125-DEC10-2023-CC

Date de décision : 25/01/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants